

habiter (titre provisoire)



DOSSIER PEDAGOGIQUE

EXPO IMMERSIVE TRILINGUE

Portraits photos et sonores sur le droit au logement à Bruxelles

Simona, Jules, Sofie ou
Mohammed...

Autant de façons d'habiter la ville, de subir ou de résister, de survivre ou de s'adapter. Cette installation itinérante est une invitation à les rencontrer. Chaque portrait photo est accompagné d'un portrait sonore que vous pouvez écouter grâce aux écouteurs mis à votre disposition ou via votre smartphone à l'aide du QR code correspondant. Ces témoignages sont une clé pour mieux comprendre le logement à Bruxelles, appréhender les enjeux sociétaux et les changements qui modifient lentement mais profondément notre capitale. Ils et elles témoignent, se confient, partagent leur expérience.



Le droit d'accès à un logement abordable et de qualité est **un droit fondamental** inscrit à l'article 23 de notre Constitution belge car il est une condition indispensable pour mener une vie digne. Pourtant, aujourd'hui, il reste encore trop souvent bafoué.

A la croisée du réel et de l'imaginaire, l'audio qui accompagne l'image propose et invite l'auditeur.ice à se plonger dans un univers et à expérimenter une relation « plus personnelle » avec le droit au logement ; en traduisant de façon plus humaine les chiffres, statistiques ou autres données cartographiées de l'état du logement à Bruxelles aujourd'hui. Nous ne vous parlerons pas de 5.313 personnes sans abri mais de Jean-Michel. Il ne s'agit pas de 8.300 logements déclarés insalubres mais de l'appartement de Simona...

Le **Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat** (RBDH) est un regroupement bilingue de plus de 60 associations bruxelloises actives sur le terrain. Il a pour mission d'échanger, former, partager et réfléchir à une meilleure justice sociale en termes de logement. A travers ses analyses et études, il décortique les différentes problématiques qui contribuent au dysfonctionnement du marché bruxellois.

S'identifier, ressentir l'émotion, se projeter dans la réalité souvent inconnue de l'autre. Autant de façons d'éveiller la responsabilité collective et la participation citoyenne consciente de chacun.e.

OBJECTIFS

A Bruxelles, on vit une **crise du logement de qualité et abordable**.

C'est-à-dire qu'en réalité, on construit bien assez de logements mais pour les hauts revenus alors qu'un tiers des bruxelloi.se.s vit en dessous du seuil de pauvreté. Le droit au logement est un droit fondamental inscrit à l'article 23 de notre Constitution. C'est une condition indispensable pour mener une vie digne. Pourtant, aujourd'hui, il reste encore trop souvent bafoué.

Le **RBDH** a pour mission d'échanger, partager et réfléchir à une meilleure justice sociale en terme de logement. A travers ses analyses et études, il décortique les différentes problématiques qui contribuent au dysfonctionnement du marché bruxellois du logement.

- 1 Le premier objectif de cette exposition immersive est d'accompagner le plus grand nombre à **une prise de conscience de la réalité sociétale** crue qui se cache derrière les chiffres et statistiques. En complément de nos analyses et études qui sont destinés à un lectorat plutôt averti, l'exposition s'adresse à tous les publics, sans connaissance du secteur logement ou prérequis techniques ou juridiques.

Ici, on ne parle pas de 5.313 personnes sans abri mais de Jean-Michel. Il ne s'agit pas de 8.300 logements déclarés insalubres mais de l'appartement de Simona...

Chaque portrait photo est accompagné d'une rencontre sonore (doublée en NL et ENGL) qui permet au public de s'identifier, de ressentir l'émotion de cette personne bien vivante et ainsi, de se projeter et mieux comprendre la réalité de l'autre.

Une réalité qui nous est souvent inconnue. Qui paraît même impensable à Bruxelles, capitale de l'Europe en 2022. Pourtant si.

2

Le deuxième objectif de cette exposition est d'encourager le public à **pousser sa réflexion et son analyse critique** grâce à une remise en contexte plus globale et analytique afin de mieux appréhender les enjeux sociétaux.

Cette série de portraits est un prétexte pour rencontrer les publics, initier ou faire mûrir une réflexion et susciter chaque chacun.e **une mise en mouvement**. Car la responsabilité collective et la participation citoyenne consciente et active à la vie en communauté, économique, culturelle et politique sont probablement les meilleures chances d'aboutir un jour à une meilleure justice sociale.

Pourquoi en parler dès le plus jeune âge ? A l'instar de nombreux enjeux sociétaux comme l'écologie ou la mobilité, la résolution de certaines problématiques passera aussi par la jeune génération consciente et engagée. On sait que la qualité du logement a un énorme impact sur la santé, la scolarité et le développement de l'enfant. Cette exposition permet de conscientiser les élèves aux conditions de vie de certain.e.s de leur camarades mais aussi de réaliser qu'il s'agit d'une responsabilité structurelle commune et non d'une honte.

LE DISPOSITIF

Au **recto**, les portraits photos, pris de face et de plein pied, sont imprimés sur des panneaux cartonnés (reboard) de 1 m x 1.8 m, à bords perdus. Un format qui permet d'entrer en contact, de rencontrer la personne d'égal à égal, d'entamer un dialogue fictif.

Chaque portrait photo est accompagné d'une **portrait sonore** qui permet d'écouter la personne se confier, partager, témoigner de son expérience du logement à Bruxelles. Debout ou assis, le public choisit celui ou celle qu'il va prendre le temps d'écouter...



soit via un QR code (avec son propre téléphone, lecteur mp3)

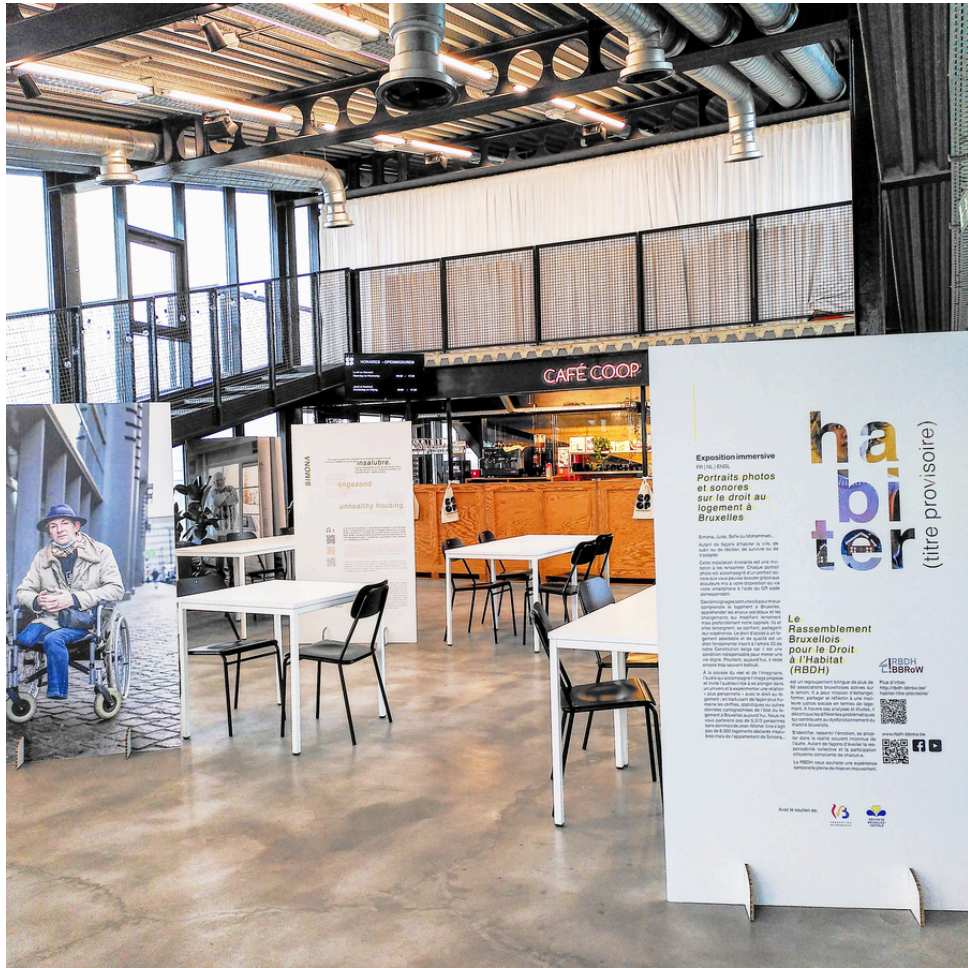


soit, lorsque le cadre le permettra, à l'aide de casques et lecteurs mp3 mis à disposition par le RBDH

Au **verso**, chaque portrait photo est accompagné

- d'un QR code qui renvoie à la rencontre sonore (si les casques et lecteurs ne sont pas disponibles à ce moment-là).
- un extrait de la rencontre sonore sous forme de texte
- une mise en contexte plus globale de la situation personnelle

Cette dernière partie permet au public qui le désire de pousser sa réflexion, d'aller plus loin, de s'informer et de trouver les outils pour se mettre en action.



ANIMATIONS PEGADOGIQUES

NIVEAU :

Secondaire inférieur et supérieur

Adaptable pour les 5ème - 6ème primaire

OBJECTIF :

Introduire les problématiques liées au droit au logement

DUREE :

1h30 – 2h00 (visite de l'expo)

MATERIEL (fourni et gratuit) :

Exposition Habiter. (titre provisoire)

THEMATIQUES :

L'accès à un logement décent et abordable via l'insalubrité, le sans-abrisme, la colocation, les gens du voyage, l'habitat groupé, l'expulsion et le squat.

COMPETENCES / APTITUDES DVP :

- * Construire une pensée autonome et critique,
- * Comprendre les principes de la démocratie,
- * Critiquer l'atteinte aux droits et aux abus de pouvoir,
- * S'engager dans la vie sociale et l'espace démocratique,
 - * Débattre collectivement, coopérer
- * S'informer en vue de s'inscrire dans la vie sociale et politique,
- * Imaginer une société et/ou un monde meilleur.e
- * Comprendre et analyser la
 - Déclaration Universelle des Droits Humains DUDH 1948
 - Convention Internationale des Droits de l'Enfant CIDE 1989

PROGRAMME TYPE

INTRODUCTION (RBDH) :

15 min - Le RBDH présente l'exposition et décrit le dispositif.

TEMPS D'ECOUTE/VISITE :

45 min (3-4 portraits) - Les élèves se répartissent par petits groupes pour observer les portraits, les écouter et prennent des notes.

TEMPS D'ECHANGE EN SOUS-GROUPES :

30 min - Premier moment d'échange avec les autres élèves qui ont écouté les même portraits. Un.e élève désignée par portrait pour faire un retour au groupe.

MISE EN COMMUN :

30 min - Sept élèves présentent au reste du groupe les sept portraits + questions/réponses autour des sept thématiques logement.

AVANT LA VISITE

1

Proposer aux élèves un **premier échange en classe sur le droit au logement sous forme de débat**, d'échange. La discussion peut être rythmée par quelques questions-clés comme :

Combien y a-t-il de personnes sans abri à Bruxelles ?

Le **dénombrement** vise à dresser un état des lieux statistique et à témoigner de la diversité des conditions de vie précaires dans lesquelles se trouvent les personnes concernées. L'objectif de cette vaste enquête est de recenser, de manière aussi exhaustive que possible, la population bruxelloise touchée par le sans-abrisme ou le mal-logement : les personnes qui passent la nuit dans l'espace public, les gares ou les stations de métro ; celles prises en charge par les structures d'hébergement ou suivies par les services d'accompagnement au logement ; les personnes qui trouvent refuge dans des lieux d'habitation non conventionnels ou dans des immeubles inoccupés.

Le 9 novembre 2020, on a compté plus de **5000** personnes sans logement à Bruxelles.

http://www.brussshelp.org/images/Denombrement2020_vdef.pdf

Combien de temps d'attente pour un logement social ?

Un **logement social** est un logement destiné à des personnes qui ont des difficultés à se loger le plus souvent pour des raisons financières. Le loyer est inférieur à celui du marché privé.

Comme un tiers des Bruxellois.e.s vit en-dessous du **seuil de pauvreté**, la liste est très longue. En février 2023, on a estimé le temps d'attente entre **7 et 19 ans**.

<https://www.lesoir.be/496315/article/2023-02-20/logement-social-bruxelles-entre-7-et-19-ans-dattente-pour-les-menages-inscrits>

Qu'est-ce qu'un marchand de sommeil ?

Ce sont des **propriétaires** qui exploitent à l'extrême la détresse de publics très fragilisés (comme des personnes ayant très peu de revenus, étant en séjour illégal ou souffrant de discrimination au logement). Les logements loués sont souvent en très mauvais état et plus chers que les autres.

<https://www.alterechos.be/enquecirtce-sur-les-marchands-de-sommeil/>

Combien y a-t-il de logements vides à Bruxelles ?

Maintenir **inoccupé** un immeuble ou une partie de bâtiment destiné au logement pendant plus de douze mois constitue une infraction administrative au Code bruxellois du Logement.

Pourtant, les **contrôles sont trop peu fréquents** et le nombre de mètres carrés vident destinés au logement à Bruxelles était estimé entre **17.000 et 26.000** en 2021.

C'est encore pire pour le nombre de **bureaux vides** qui s'envole à **un million** de mètres carrés !

<https://www.lavenir.net/regions/2021/12/15/il-y-aurait-entre-17000-et-26000-logements-vides-a-bruxelles-RJRVIZ7CZNFWNLHMQVA5NXRABY/>

https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/trends-tendances_20220915_bureaux.pdf

2

Prendre connaissance de la **Déclaration Universelle des Droits Humains DUDH** 1948 et/ou de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant CIDE** 1989

Comprendre et analyser les textes en mettant en pratique le droit fondamental au logement, également inscrit à l'article 23 de notre Constitution belge.

Vous retrouverez les documents adaptés au jeune public par Amnesty International en annexe.

Lors de la visite, les élèves pourraient par exemple être invités à identifier les différents droits qui sont bafoués à travers les portraits écoutés. Cette mise en situation très concrète permet de mieux conceptualiser un texte de loi et engage un véritable échange avec le groupe classe.

Si la confiance et l'écoute le permettent, les élèves pourraient même partager leur propre vécu pour peu qu'ils y retrouvent un lien avec leur façon d'habiter la ville.

APRES LA VISITE

1 Le Catalogue

Chaque élève repart avec le catalogue de l'exposition qui contient un contexte politique plus approfondi pour chaque thématique.

La réflexion peut donc se prolonger ensuite à travers différents travaux : élocutions, dissertation, lectures, projection d'un documentaire, spectacle (voir liste de suggestions ci-jointes).

2 Le message

Afin que l'élève se sente engagé et actif, iel pourra laisser un message écrit/ dessiné/ qu'iel peut adresser

- à Simona, Jules, Sofie ou Mohammed,...
- aux marchands de sommeil,
- aux décideurs politiques, bourgmestres d'une commune, ministres du logement, ...

Une occasion de partager leur ressenti face à cette situation ET leurs idées pour l'améliorer, leurs propositions concrètes afin de faire changer les choses...

3 Atelier sonore

Installation d'un studio radio éphémère afin de récolter les impressions des élèves après la visite et réflexion autour du mot "habiter".

4 Accueillir le témoignage d'un.e élève

Il est probable d'un.e élève se sente concerné.e par un des témoignages, notamment celui qui aborde l'insalubrité des logements.

Un des objectifs de l'exposition est précisément de permettre aux élèves de

- soit prendre conscience des inégalités en matière de logement
- soit s'identifier, se sentir moins seul.e face à cette injustice et comprendre petit à petit qu'il s'agit d'une responsabilité collective et structurelle dont iels ne doivent plus avoir honte.

5 Logement pour tout.te.s, une utopie ?

Développer le concept d'utopie autour du logement pour toutes et tous avec les élèves peut permettre d'apporter des réponses et des solutions concrètes à des thématiques plus larges souvent lourdes de sens.

<https://www.phileasetautobule.be/numero/cest-ou-chez-toi/>

MOBILISATION DU PUBLIC

Le **RBDH**, le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat est un regroupement bilingue de plus de **60 associations actives** dans la défense du **droit à un logement décent et abordable à Bruxelles**.

Ses cinq valeurs fondamentales : justice sociale, courage, cohésion, créativité et reconnaissance. Ses missions : influencer les politiques logement par notre travail de plaidoyer, outiller les acteurs.trices du secteur par la formation, rassembler et créer des ponts avec le secteur associatif large par la mobilisation.

Dans ce cadre, en complément de la mise en place de l'exposition, le RBDH propose également une **animation/ rencontre débat** et/ou **formation** autour du droit au logement à Bruxelles.

Nous nous adaptons à l'âge du public et à un éventuel support qui peut créer un lien avec la structure accueillante.

LE CATALOGUE

Le catalogue de l'exposition est **trilingue**. Il reprend les 7 portraits photos, les extraits des portraits sonores + les QR codes permettant de les écouter. Un contexte politique plus fouillé mais accessible à tou.te.s. accompagne chacune des 7 thématiques abordées à travers les récits.

Il permet de **prolonger la réflexion et d'approfondir** le sujet grâce à une série de références bibliographiques.



ACCUEIL OU VISITE

1 ACCUEIL

Vous pouvez décider d'**accueillir l'expo dans votre établissement.**

L'exposition est déjà entièrement produite et autonome. Elle ne nécessite donc **aucun financement supplémentaire** et est **totalement flexible.**

La durée et le nombre de panneaux accueillis est modulable en fonction de vos disponibilités/capacités d'accueil.

Chaque panneau est imprimé recto-verso. L'exposition complète se compose donc de 8 panneaux dont 7 portraits et un panneau général d'information. Elle s'accompagne de 5 casques et lecteurs mp3 qui peuvent être mis à disposition de votre public (soit en notre présence lors d'animation/ inauguration soit si vous pouvez en assurer un minimum de sécurité).



Surface minimale au sol

Les panneaux sont auto-portés grâce à un système de demi-cercles insérés en bas du panneau. Le dispositif est donc léger et très mobile. Il s'adapte à n'importe quel espace et ne nécessite aucun système d'accrochage ou cimaises.

Mimumum 25m2 (pour l'expo complète) à répartir en fonction de l'espace disponible. En cercle, en croix, en ligne, ou à plusieurs endroits différents dans un même bâtiment etc. Tout est envisageable.

Mode d'emploi

Au verso de chaque portrait photo, on retrouve le prénom, sa présentation, un extrait du portrait sonore et une mise en contexte plus globale. Les sept portraits sonores, trilingues, sont stockés sur chaque lecteur.

Il est donc possible de choisir celui que l'on souhaite écouter.

2 VISITE

Vous pouvez également opter pour **la visite dans un des lieux qui accueillent l'exposition**. Pour ce faire, référez-vous à l'agenda >

<http://rbdh-bbrow.be/habiter-titre-provisoire/>

<https://fb.me/e/2Vrp74Oov>

CONTACT

La présentation complète de ce projet ainsi que tous les portraits sonores FR · NL · ENGL sont disponibles sur notre site internet > <http://rbdh-bbrow.be/habiter-titre-provisoire/>

 <https://fb.me/e/42sh3DE7t>

 [@habiter_titreprovisoire](#)

 [@Au micro du RBDH](#)

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Chloé Thôme au **+32 (0) 456 31 22 12** ou sur chloe.thome@rbdh.be

Plus d'infos sur notre association : <http://rbdh-bbrow.be/>

ANNEXES



LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Art. 1. Jusqu'à 18 ans, tu es un enfant.

Art. 2. Tous les enfants ont les mêmes droits.

Art. 3. Tu as droit au bien-être.

Art. 4. Tu as le droit d'exercer tes droits.

Art. 5. Tu as le droit qu'on t'aide à apprendre.

Art. 6. Tu as droit à la vie.

Art. 7. Tu as droit à un nom et à une nationalité.

Art. 8. Tu as le droit qu'on protège ton identité.

Art. 9. Tu as le droit de vivre avec tes parents.

Art. 10. Tu as le droit de retrouver ta famille.

Art. 11. Tu as le droit de te déplacer en toute liberté.

Art. 12. Tu as droit à la liberté d'opinion.

Art. 13. Tu as droit à la liberté d'expression.

Art. 14. Tu as droit à la liberté de pensée et de religion.

Art. 15. Tu as le droit de rejoindre d'autres groupes d'enfants.

Art. 16. Tu as le droit d'avoir une vie privée.

Art. 17. Tu as droit à l'information.

Art. 18. Tes parents sont responsables de toi.

Art. 19. Tu as le droit à la protection contre les mauvais traitements.

Art. 20. Tu as le droit à la protection si tu n'as pas de famille.

Art. 21. Tu as le droit à l'adoption.

Art. 22. Tu as le droit à la protection si tu as dû fuir ton pays.

Art. 23. Tu as droit à des soins spéciaux si tu as un handicap.

Art. 24. Tu as droit à la santé et à des soins médicaux.

Art. 25. Tu as le droit qu'on s'occupe de toi en cas de placement dans un centre.

Art. 26. Tu as droit à une aide de ton pays si tes parents sont pauvres.

Art. 27. Tu as le droit à la protection contre la pauvreté.

Art. 28. Tu as le droit d'aller à l'école.

Art. 29. Tu as le droit qu'on t'apprenne à te débrouiller dans la vie.

Art. 30. Tu as le droit à la protection si tu fais partie d'une minorité.

Art. 31. Tu as droit aux loisirs, au repos et au jeu.

Art. 32. Tu as le droit à la protection contre le travail des enfants.

Art. 33. Tu as le droit à la protection contre la drogue.

Art. 34. Tu as le droit à la protection contre l'exploitation sexuelle.

Art. 35. Tu as le droit à la protection contre la vente d'enfants.

Art. 36. Tu as le droit à la protection contre les autres formes d'exploitation.

Art. 37. Tu as le droit à la protection contre la torture et l'emprisonnement.

Art. 38. Tu as le droit à la protection contre la guerre.

Art. 39. Tu as le droit qu'on t'aide si on t'a fait du mal.

Art. 40. Tu as le droit à une justice adaptée à ton statut d'enfant.

Art. 41. Tu as le droit à la protection par les lois de ton pays.

Art. 42. Si les lois de ton pays protègent mieux les droits que ce que prévoit la Convention, ce sont elles qui doivent être appliquées.

Ceci est une version vulgarisée et simplifiée de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989. La deuxième partie de la CIDE relative à sa promotion et ses dispositions d'application n'est pas reprise ici.



LES DROITS HUMAINS, CE SONT AUSSI LES TIENS.

LES DROITS HUMAINS NOUS PROTÈGENT. PROTÉGEONS-LES.

Le 10 décembre 1948, suite aux atrocités vécues durant la Deuxième Guerre mondiale, la Déclaration universelle des droits de l'homme est adoptée à Paris par l'Assemblée générale des Nations unies pour affirmer haut et fort : plus jamais ça !

Cette année, nous fêtons donc le 70^e anniversaire de cette Déclaration sur laquelle repose un ensemble de droits qu'il est aujourd'hui nécessaire de protéger.

POURQUOI ?

Si les septante dernières années ont vu des avancées formidables en termes d'égalité, de liberté et de dignité pour tous, des injustices et des violations intolérables des droits humains persistent aux quatre coins de la planète, mais aussi plus près de chez nous, dans nos rues, parfois sous nos yeux.

Or, si d'après un grand sondage réalisé en 2018 par Amnesty International, nous sommes 3 sur 4 en Belgique francophone à être sensibles au respect des droits humains, nous sommes nombreux à penser que la situation se dégrade à ce niveau d'année en année.

Et la réalité est bien celle-là... Le monde connaît actuellement un recul des droits humains et les signes de cette régression sont visibles dans le monde entier, que cela soit au niveau des droits des femmes, de l'accès à une alimentation de qualité, à un logement ou un revenu décent.

TOUS LES ÊTRES HUMAINS NAISSENT LIBRES ET ÉGAUX EN DROITS

Pour permettre à chacune et chacun de prendre conscience de l'importance de protéger ces droits qui nous protègent et de se battre pour qu'ils soient respectés, Amnesty International a pris l'initiative de distribuer une version simplifiée de ce texte fondateur à tous les foyers en Belgique francophone.

Prenez le temps de la lire, d'en parler en famille ou avec vos voisins et pourquoi pas, de l'afficher à votre fenêtre pour, à votre tour, déclarer au monde entier votre attachement aux droits humains et aux valeurs communes qui nous unissent.

Après 70 années d'existence, nous avons la certitude que la Déclaration universelle des droits de l'homme continue de donner du pouvoir à ceux qui décident de s'en saisir ! Et vous ?

www.amnesty.be/dudh70

“ Les droits humains commencent dans des lieux proches de nous, si proches et si petits qu'on ne peut les voir sur aucune carte du globe. ”

ELEANOR ROOSEVELT

Co-rédactrice de la Déclaration universelle des droits de l'homme

FAIRE UN DON

BE60 0000 0000 70 70





DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE

(VOTRE NOM ICI)*

*Et aussi de 8 milliards d'êtres humains

Ceci est une version vulgarisée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948.

- ARTICLE 1** Tous les êtres humains sont libres et doivent être traités de la même manière.
- ARTICLE 2** Tous les êtres humains sont égaux malgré leurs différences, par exemple, leur couleur de peau, leur sexe, leur religion, leur langue.
- ARTICLE 3** Tout le monde a le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.
- ARTICLE 4** Personne n'a le droit de te traiter comme un esclave, et tu n'as pas le droit de réduire quelqu'un en esclavage.
- ARTICLE 5** Personne n'a le droit de te faire du mal ni de te torturer.
- ARTICLE 6** Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
- ARTICLE 7** La loi est la même pour tous et doit être appliquée à tous de la même manière.
- ARTICLE 8** Tout le monde a le droit de demander une aide juridique quand ses droits ne sont pas respectés.
- ARTICLE 9** Personne n'a le droit de te mettre en prison sans raison valable ni de t'expulser de ton pays.
- ARTICLE 10** Tout le monde a le droit à un procès équitable et public.
- ARTICLE 11** Tout accusé doit être présumé innocent tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée.
- ARTICLE 12** Tout le monde a le droit de demander de l'aide si quelqu'un veut lui faire du mal, mais personne ne peut entrer chez une autre personne, ouvrir son courrier, ni l'importuner, ainsi que sa famille, sans raison valable.
- ARTICLE 13** Tout le monde a le droit de voyager comme il le souhaite.
- ARTICLE 14** Tout le monde a le droit de quitter son pays et de demander protection à un autre pays s'il est persécuté ou menacé de persécutions.
- ARTICLE 15** Tout le monde a le droit d'appartenir à un pays. Personne n'a le droit d'empêcher quelqu'un de changer de nationalité s'il le souhaite.
- ARTICLE 16** Tout le monde a le droit de se marier et de fonder une famille.
- ARTICLE 17** Tout le monde a le droit de posséder des biens.
- ARTICLE 18** Tout le monde a le droit de pratiquer sa religion et d'en suivre toutes les règles, ainsi que de changer de religion s'il le souhaite.
- ARTICLE 19** Tout le monde a le droit de dire ce qu'il pense et de donner et recevoir des informations.
- ARTICLE 20** Tout le monde a le droit de participer pacifiquement à des réunions et à des associations.
- ARTICLE 21** Tout le monde a le droit de choisir le gouvernement de son pays et de se présenter aux élections.
- ARTICLE 22** Tout le monde a droit à la sécurité sociale et doit avoir la possibilité de développer ses compétences.
- ARTICLE 23** Tout le monde a le droit de travailler en échange d'une rémunération équitable et dans un environnement sûr, ainsi que de participer à un syndicat.
- ARTICLE 24** Tout le monde a droit au repos et aux loisirs.
- ARTICLE 25** Tout le monde a droit à un niveau de vie suffisant et à des soins médicaux s'il est malade.
- ARTICLE 26** Tout le monde a le droit d'aller à l'école.
- ARTICLE 27** Tout le monde a le droit de participer à la vie culturelle de sa communauté.
- ARTICLE 28** Tout le monde doit respecter l'« ordre social » nécessaire pour que tous ces droits soient respectés.
- ARTICLE 29** Tout le monde doit respecter les droits des autres.
- ARTICLE 30** Personne n'a le droit de détruire les droits inscrits dans cette déclaration.

LES DROITS HUMAINS NOUS PROTÈGENT. PROTÉGEONS-LES.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

